

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.01.00 Convocation du 20.01.2000

Compte rendu affiché 1<sup>er</sup> Février 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : S. VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

**Objet : BILAN**

**POLITIQUE FONCIERE 1998**

**Présents :**

MM. LAFFLY, MEYER, MIGNOT, Mmes GUERIN,  
BOUHEY, MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE,  
Maires-Adjoints,

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice : 29	
présents 25	
votants 28	


Mme CHEZEAUBERNARD, MM. AUROY, DOIZY,  
Mmes ROUX, WYMAN, GASTREIN, VEYRIER,  
MM. CHATELIER, PIANA, GONDELAUD, FORGET,  
RUMEAU, MARCENDE, Mlle MILLET, MM. DUSSUD et  
BELIN, Conseillers Municipaux,

**Absents représentés :**

M. DUCRET par M. GONDELAUD - Mme BROSSARD par  
Mlle VEYRIER - M. MACHURAT par Mlle MILLET.

**Absent excusé :**

M. DOUCET.



Monsieur l'Adjoint délégué rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales a prévu dans son article L. 2240-1 que le bilan des acquisitions ou des cessions des communes de plus de 2000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la commune.

Cette procédure permet au Conseil Municipal d'apprécier la politique immobilière menée par la commune, et d'obtenir un bilan de l'évolution du patrimoine année par année.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Adopte le bilan de la politique foncière de la commune comme indiqué ci-après :

.../...

<b>BILAN POLITIQUE FONCIERE 1998</b>				
<b>ACQUISITIONS FONCIERES</b>				
<b>Nature du Bien</b>	<b>Lieu</b>	<b>Acte du</b>	<b>Vendeur</b>	<b>Montant sans frais</b>
IMMEUBLE-AB 614-	2, avenue M-Th. PROST	19/08/98	MONTEILLER	740 000
TERRAIN AH 462	Lieudit "L'ETANG"	24/09/97	PERRET	600
<b>CESSIONS FONCIERES</b>				
<b>Nature du Bien</b>	<b>Lieu</b>	<b>Acte du</b>	<b>Acheteur</b>	<b>Montant sans frais</b>
TERRAIN AH 464	Lieudit "L'ETANG"	24/09/97	PERRET	600
IMMEUBLE -AB 200-	35, rue de la REPUBLIQUE	11/12/97	LARDY Simone	120 000

- Adopte le bilan de la politique foncière 1998,
- Précise que ce bilan sera annexé au Compte Administratif 1998 de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 Janvier 2000

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 7 Février 2000  
- de la publication, le 8 Février 2000  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 7 Février 2000